

Note Méthodologique : Choix des produits de nettoyage et désinfection

Synthèse structurée de la démarche et des étapes de réalisation de la mission.

Contexte & finalité de la méthodologie

Cadrage issu des sections Introduction, “Pourquoi structurer...”, “Vue méthodologique”.

- Maîtriser les risques biologiques, chimiques et physiques par un choix de produits adapté.
- Concilier compatibilité matériaux, exigences microbiologiques, contraintes de production et sécurité opérateurs.
- Ancrer des décisions objectivées par essais en conditions réelles, preuves et traçabilité auditable.
- Instaurer une gouvernance vivante : critères écrits, validation HSE, révision périodique.

Point clé : Politique rationalisée ($\approx 8-12$ références), efficacité démontrée (≥ 3 log), ATP ≤ 200 RLU après nettoyage, cycle compatible (≤ 45 min en NEP).

Objectifs de la mission

- Réduction documentée du risque microbiologique (cible interne ≥ 3 log selon EN 1276/EN 13697).
 - Dilutions maîtrisées et tracées, coûts d’usage optimisés.
 - Compatibilité matériaux validée, baisse des incidents (irritations, corrosion, résidus).
 - Gamme rationalisée de produits (références limitées et justifiées).
 - Modes opératoires clairs, temps de contact balisés, vérifications (ATP, lames contact, prélèvements).
 - Gouvernance formalisée : critères écrits, validations terrain, revue annuelle (12 mois).
-

Périmètre / livrables attendus

- Matrice risques/usages et niveaux d’exigence (références EN 1276, EN 13697, EN 1650, EN 16615).
 - Short-list produits avec analyse FDS/FDM/CLP et compatibilités matériaux/opérateurs.
 - Protocoles d’essais terrain et rapports de validation (≥ 3 séries, critères ≥ 3 log, temps de contact).
 - Note d’arbitrage chiffrée (coût d’usage, EPI, risques résiduels, impacts environnementaux).
 - MOS, fiches de poste, matrices de dilution, étiquetage interne.
 - Fiches d’homologation interne et registre de révision annuelle (12 mois).
 - Dispositif de contrôle opérationnel (ATP, lames contact, plan d’échantillonnage) et indicateurs de suivi.
-

Démarche méthodologique (étapes)

Étape 1 — Cartographie des besoins et des risques

- Inventaire surfaces/salissures, données utilités, zones critiques (ZAC/ZAR), tests rapides (ATP), pH/dureté.
- Matrice risques/usages avec niveaux d'exigence (alignée EN 1276/13697) validée par le comité HSE ≤30 jours.

Étape 2 — Pré-sélection produits et compatibilités

- Analyse FDS/FDM/CLP, allégations normatives, essais de compatibilité (aluminium, joints), maquettes de dilution.
- Chaque produit retient au moins une norme pertinente (ex. EN 1276) et un avis SST sous 10 jours ouvrés.

Étape 3 — Essais terrain et validation de performance

- Protocoles en conditions réelles (surfaces, salissures, 5–10 min, méthode mousse/pulvérisation/CIP).
- Acceptation si réduction ≥3 log reproduite (≥3 séries) et cycle total compatible (≤45 min en NEP).

Étape 4 — Arbitrages, homologation et standardisation

- Note d'arbitrage (coûts d'usage, EPI, risques résiduels, environnement), comitologie et homologation interne.
- MOS, fiches de poste, matrices de dilution, étiquetage interne; gamme cible ≈8–12 références site.

Étape 5 — Déploiement opérationnel et maîtrise des pratiques

- Plan de déploiement, marquage visuel, stations de dilution, stockage ventilé, formation poste par poste.
- Contrôle d'exécution ≥10 % des opérations/mois; actions correctives déclenchées sous 72 h si écart.

Étape 6 — Revue, amélioration continue et veille

- Revue de performance, audit croisé, mise à jour documentaire.
- Veille trimestrielle (normes, substances) et mise à jour documentée sous 30 jours; révision annuelle (12 mois).

Planning / durée / jalons

Jalon	Échéance / rythme	Indicateur / critère
Validation matrice risques/usages (Étape 1)	≤ 30 jours	Comité HSE acté
Avis SST sur pré-sélection (Étape 2)	≤ 10 jours ouvrés	Conformité CLP / VLEP internes
Essais terrain & validation (Étape 3)	Fenêtre cycle ≤ 45 min (NEP)	≥ 3 séries, réduction ≥ 3 log
Contrôle d'exécution (Étape 5)	Mensuel	≥ 10 % opérations; actions < 72 h
Veille & revues (Étape 6)	Trimestrielle / Annuelle (12 mois)	MAJ documentée ≤ 30 jours; revue annuelle

Rôles & responsabilités

Client (HSE / Production / SST)

- Fournir données utilités, caractéristiques des lignes, historiques d'incidents; cartographier zones critiques.
- Valider la matrice risques/usages et la comitologie (comité HSE, homologation).
- Conduire/accueillir les essais terrain, déployer les MOS et dispositifs de dilution/stockage.
- Piloter le suivi (ATP, lames contact), contrôler ≥ 10 % des opérations/mois et traiter les écarts sous 72 h.

Consultant

- Conduire l'analyse initiale (cartographie, exigences, normes), lecture critique FDS/FDM/CLP.
 - Concevoir protocoles d'essais et critères d'acceptation; analyser résultats et risques résiduels.
 - Préparer la note d'arbitrage, animer la comitologie d'homologation, rationaliser la gamme.
 - Former et coacher les équipes (dilutions, temps de contact, EPI), appuyer la mise à jour documentaire.
-

Prérequis & données nécessaires (inputs)

- Inventaire des surfaces, matériaux (inox, alu, plastiques, joints) et typologies de salissures.
 - Données utilités : eau (pH, dureté), vapeur; état de surface/rugosité.
 - Historique incidents (microbiologie, corrosion, irritations), contraintes de production/fenêtres de cycle.
 - FDS, FDM, fiches techniques, étiquetage CLP des produits pressentis.
 - Normes d'efficacité visées (EN 1276, EN 13697, EN 1650, EN 16615 selon contexte).
 - Seuils internes et critères d'acceptation : cible ≥ 3 log, ATP ≤ 200 RLU, temps de contact 5–10 min.
 - Référentiels internes SST (VLEP, EPI requis) et dispositifs de mesure/traçabilité.
-

Modalités de pilotage & qualité (comités, validations, risques)

- Comité HSE valide la matrice risques/usages sous 30 jours; homologation interne des choix.
 - Essais comparatifs en réel, reproductibles (≥ 3 séries), avec critères écrits (≥ 3 log, temps de contact, cycle ≤ 45 min).
 - Dispositif de contrôle opérationnel : ATP, lames contact, prélèvements; plan d'échantillonnage adapté aux zones.
 - Suivi d'exécution : audit de ≥ 10 % des opérations/mois; actions correctives déclenchées sous 72 h.
 - Indicateurs suivis trimestriellement (résultats et efforts), traçabilité des décisions et preuves d'essais.
 - Veille trimestrielle (normes, substances) et mises à jour documentées sous 30 jours.
 - Révision annuelle (12 mois) des références, MOS et dossiers d'homologation.
-